

Charte régionale



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit à partir du 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

De nombreuses communes d'Occitanie sont allées plus loin que la loi durant ces dernières années dans des démarches d'abandon de l'usage des produits phytosanitaires, en adoptant des techniques alternatives mécaniques ou thermiques.

Ces dynamiques, individuelles ou insufflées par des syndicats de rivières ou de nappes, des EPCI ou des associations nécessitent aujourd'hui une meilleure lisibilité régionale.

Dans ce sens, la FREDON Occitanie et ses partenaires ont élaboré une charte régionale qui s'inscrit par ailleurs dans les objectifs du plan régional Ecophyto et du SDAGE Rhône-Méditerranée Corse.

Elle a pour vocation d'accompagner et de soutenir les collectivités dans une démarche progressive d'abandon des pesticides en zones non agricoles.

Niveau Terre Saine

Suppression totale de l'usage des pesticides



Niveau 3

Abandon des pesticides (hors exceptions) sur tous les espaces publics



Niveau 2

Abandon des pesticides (hors exceptions) sur les voies et espaces verts



Niveau 1

Un plan d'action suivi vers le zéro phyto



135 communes labellisées en 2017... 256 communes adhérentes depuis 2015 !

Objectif PHYTO dans nos villes et villages



Castelnaudary
Faugères
Pezilla-la-Rivière



Aigues-Vives
Capedu
Caramany
Carcassonne
Cazedarnes
Claira
Conques-sur-Orbiel
Dernacueillette
Gruissan
Hounoux
Jacou
La Redorte
La Tour sur Orb
Labastide-d'Anjou
Latour-de-France
Lattes
Lavrune
Mailhac
Mauguio-Carnon
Maury
Montaud
Montpezat

Montréal
Narbonne
Ornaisons
Pennautier
Perpignan
Port-Vendres
Saint-Laurent-de-la-Salanque
Saint-Geniès-des-Mourgues
Saint-Just
Saint-Laurent-d'Aigouze
Salindres
Sommères
Talaïran
Toulouges
Trèbes
Villegailhenc
Villeneuve-les-Béziers
Villeneuve-Minervoises
Villesèque-des-Corbières



Aimargues
Autignac
Azille
Banyuls-sur-Mer
Bassan
Bram
Brouzet-lès-Alès
Cambon-et-Salvergues
Cazouls-d'Hérault
Cebazan
Creissan
Elne
Fabrezan
Galargues
Ginestas
Homs
Lamontéarié
Lunas
Minerve
Montels

Montferré
Montouliers
Notre-Dame-de-la-Rouvière
Opoul-Perillos
Peyriac-Minervoises
Poilhes
Ponteilla
Port-la-Nouvelle
Pouzilhac
Puissalicon
Quarante
Rieux-Minervoises
Saint-Drézéry
Sainte-Croix-de-Quintillargues
Saze
Servian
Sussargues
Tautavel
Tourouzelle
Valergues

Terre saine Communes sans pesticides

Alet-Les-Bains
Anduze
Baho
Belvis
Bonnevaux
Caves
Cessenon-sur-Orb
Combaillaux
Corneilhan
Coustouges
Espira de l'Agly
Garons
La Fajolle
Laurens
Les Avants Monts
Llupia
Mantet
Marsillargues
Montarnaud
Montbrun-des-Corbières
Montclus
Moux
Pailhes
Peyriac-de-Mer
Pouzols-Minervoises
Prades

Prats-de-Mollo-la-Preste
Roquefère
Saint-Bauzille-de-Montmel
Saint-Etienne-Vallée-Française
Saint-Georges-d'Orques
Saint-Gervasy
Saint-Louis-et-Parahou
Saint-Mamet-du-Gard
Saint-Martin-le-Vieil
Saint-Mathieu-de-Treviers
Saint-Pierre-des-Champs
Saturargues
Saussines
Serralongue
Sorbs
Sorède
Thézan-les-Béziers
Tourmissan
Vailhauguès
Valleraugue
Verargues
Vestric-et-Candiac
Vic-le-Fesq
Villar-Saint-Anselme
Villemoustaoussou
Vira

